

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

24/07/2015

Dossier complet le

13/08/2015

N° d'enregistrement

2015 - 1655

1. Intitulé du projet

Projet d'équipement du barrage de Saint-Denis (11), situé sur l'Alzeau, pour la production d'hydroélectricité : installation et exploitation d'une petite centrale hydroélectrique (< 495 kW)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Saint-Denis

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Maire Raymond Sentenac

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°10 b) et 18	Pas d'aménagement prévue dans le cours d'eau (10b) & turbinage d'eau brute (18) --> hors champ d'application
N°19	Prélèvements présumés hors champ de la R214-1 du Code de l'Environnement, par autorisation complémentaire
N°25	Équipement du barrage d'une puissance de 495 kW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Équipement hydroélectrique du barrage de Saint-Denis (1835). Ouvrage existant autorisé au titre de la loi sur l'eau (antérieur à 1919) pour l'irrigation des terres communales (137 ha)

L'équipement se déroulera en deux phases:

Phase 1 : puissance installée 300 kW, hauteur de chute brute : 120 m, débit nominal 250 l/s

Phase 2 : augmentation de puissance de 195 kW. Puissance totale : 495 kW, hauteur de chute brute 120 m, débit nominal : 460 l/s, avec rénovation du réseau d'irrigation sur 1 100 m.

Implantation du bâtiment de la centrale : surface : 200 m² - Installation d'une conduite forcée diamètre 800 mm, sur 750 m dont 100 m en aérien. Création d'un canal de restitution : 20 m

4.2 Objectifs du projet

- Production d'électricité renouvelable, locale et publique (commune propriétaire et exploitante) à partir d'un système hydraulique existant (barrage et dispositif d'irrigation agricole et communal) dans une démarche de développement durable (projet pilote)
 - Valorisation du barrage de Saint-Denis, patrimoine historique et culturel de la commune
 - Modernisation du réseau d'irrigation
 - Amélioration de la continuité écologique du barrage : mise en place de continuité sédimentaire, augmentation des débits réservés et maintien de la continuité piscicole (dévalaison)
- L'ensemble des travaux et aménagements prévoient une intégration environnementale et une insertion paysagère, par la qualité des matériaux utilisés, le projet architectural et les aménagements paysagers prévus

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Durée totale des travaux : 8 mois sur deux ans (phase 1 et phase 2)

Le projet d'équipement du barrage de Saint-Denis consiste principalement à réaliser :

- la modification de la prise d'eau : adapter à la conduite forcée, limiter les pertes de charges et réaménager la grille
 - Le démantèlement partiel de l'ancien réseau d'irrigation (amiante-ciment) sur 1 100 mètres
 - La mise en place d'une conduite forcée en acier de diamètre 800 mm sur 1 800 mètres
 - La construction d'un bâtiment abritant le groupe turbogénérateur d'environ 200 m²
 - L'installation d'une turbine Pelton de 495 kW
 - La réalisation d'un canal de fuite (20 m) et la protection des berges (20 m)
 - L'équipement nécessaire à la gestion électromécanique, de puissance et de sécurité électrique
 - Le raccordement au réseau ERDF (800 m)
 - Les travaux de terrassement, remblais & déblais peuvent engendrer un abattage limité d'arbres, qui feront l'objet d'un programme de plantation : un arbre coupé au moins un arbre replanté.
- Le projet prévoit une intégration environnementale effective de l'ensemble de ces aménagements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale turbinera les eaux du barrage en période hivernale lorsque les débits sont abondants, du mois de novembre au mois de mars. Les eaux turbinées seront rejetées dans l'Alzeau 1 500m en aval du barrage, sans modification qualitative et quantitative. Le point de rejet fera l'objet d'un aménagement par enrochement et génie végétal afin d'éviter l'affouillement de la berge.

L'équipement du barrage s'accompagne de moyens pour permettre la réalisation de chasses sédimentaires.

Le bâtiment fera l'objet d'un programme architectural et paysager pour la bonne intégration paysagère au site, d'une isolation phonique et sera équipé d'un socle antivibratoire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure du porté à connaissance du préfet conformément à l'article R.214-18 du code de l'environnement (en cours)

Examen au "Cas par cas" au titre de l'installation destinée à la production d'énergie hydroélectrique
Autorisation complémentaire ou nouvelle autorisation au titre de la loi sur l'eau selon décision du Porté à connaissance.

Permis de construire (à suivre)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au "Cas par cas" au titre de l'installation destinée à la production d'énergie hydroélectrique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise du bâtiment hydroélectrique	200 m ²
Rénovation du réseau d'irrigation	1 100 m
Installation d'une conduite forcée	780 m (100 m aérien) - Ø 800
Canal de restitution	20 m
Groupe Turbo Générateur	P1: 300 kW - P2 :+ 195 kW Total : 495 kW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Implantation de la centrale hydroélectrique : RD 103 au niveau du Pont de la Lauria 11 310 Saint-Denis (Aude)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2°12'55,7" E Lat. 43°22'33,1"N

Point d'arrivée : Long. 2°12'26,0"E 43°21'52,0N

Communes traversées :

Le barrage de Saint-Denis ainsi que son lac de retenu apparaissent pour moitié au cadastre de la commune de Saissac et de celui la commune de Saint-Denis. Cependant les parcelles concernées appartiennent à cette dernière

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Ouvrage autorisé le 22 mars 1835 par Ordonnance Royale

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Travaux de mise en sécurité de l'ouvrage et de rénovation du réseau d'irrigation

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Bâtiment usine : espace boisé

Conduite forcée :

- réseau d'irrigation existant : sur 800 m sous chemin de service, sur 300 m sous parcelles agricoles
- nouvelle conduite forcée : sur 400 m en zone agricole, sur 200 m dans des landes, sur 100 m sur affleurement granitique.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale du 09 décembre 2004 : zone non constructible
Le PLU de la commune est en cours d'élaboration. Il prévoit de rendre constructible la zone d'implantation du bâtiment Usine. Zone Uenr : Zone à urbaniser pour l'installation d'un dispositif de production d'énergie renouvelable.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 – Montagne Noire Occidentale n° 910009423
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de montagne : Montagne Noire
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 - Vallée du Lampy n° FR9101446 Distance minimum : 100 mètres du barrage existant 300 mètres du bâtiment usine à construire
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements des eaux du lac de retenu du barrage de Saint-Denis en période hivernale. Durée : 5 mois Volumes max : phase 1 = 2 000 000 m ³ /an (19 % des volumes écoulés) phase 2 = 3 150 000 m ³ /an (32%) - la totalité des eaux turbinées sont restituées - la restitution s'effectue 1 500 m après le barrage - la qualité des eaux est préservée
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Démantèlement et remplacement de la conduite d'irrigation, aujourd'hui constituée en amiante-ciment. (Phase 2 du projet)
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en place d'une conduite forcée en acier Bâtiment de la centrale : fourniture de matériaux de construction, bois, acier, béton, pierre L'installation des équipements hydrauliques et des aménagements utilisera les matériaux en place : déblai - remblais
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Installation du bâtiment (200 m ²) et l'installation de la conduite forcée enterrée en phase travaux (1 800 m) implique la perturbation de la flore locale. Pas d'habitat spécifique identifiés : bordure de chemin, parcelles agricoles et landes. Diminution des débits en aval du barrage jusqu'à la centrale sur un tronçon court-circuité de 1 500 m, soit une modification du régime de 32 % de l'Alzeau. Reprise de la crépine de prise d'eau.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Montagne : Abattage d'arbres au niveau du bâtiment usine, et en phase travaux pour l'installation des réseaux ZNIEFF Type 2 Montagne Noire Occidentale Pour la faune piscicole : réduction des débits sur le tronçon court-circuité de 1500 m et risque d'introduction d'espèces dans la canalisation d'amén. Solution : la crépine de prise d'eau sera reprise avec un maillage de 10/10 mm. Les travaux seront réalisés avec un Plan d'Assurance de la Protection de l'Environnement (PAPE)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Espace naturel boisée : emprise au sol du bâtiment 200m ² Espace agricole : conduite forcée enterrée de 400 ml Espace forestier : conduite forcée enterrée de 250 ml et 100 ml en aérien --> Plan d'intégration paysagère et de compensation : corridor planté, toiture végétale, mur en éco matériaux, programme de plantation
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Sécurité du barrage : arrêté préfectoral du 20 février 2013 n°2013014-0004 (travaux de confortement fin 2016). - Conduite forcée à 93% enterrée : répond aux exigences du référentiel "étude de danger" de l'INERIS du 11.12.2013 - Risque de montée des eaux en cas d'un arrêt soudain de la centrale, phénomène limité par les débits maximums turbinés à 500 l/s
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment se trouve en dehors des zones inondables identifiées. La commune de Saint-Denis est située en zone sismique classé "Très faible".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emergence inférieure à 5 dB en phase de fonctionnement Absence d'habitation et d'activité dans un périmètre de 100 mètres. Bâtiment conçu avec caissons et isolations phoniques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations lors du fonctionnement amorties par le socle d'encrage du groupe turbo-générateur .
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux turbinées dans l'Alzeau sans modification qualitative des eaux brutes prélevées Rejet maximum : - 21 600 m ³ /j en phase 1 - 39 800 m ³ /j en phase 2
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Démantèlement de la conduite d'irrigation existante constituée en amiante - ciment (environ 80 Tonnes) --> Prise en charge spécifique des matériaux en amiante
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bâtiment de la centrale et tronçon aérien de la conduite forcée. --> Localisation en fond de vallée profonde et encaissé permettant d'éviter une intrusion paysagère significative --> longueur de conduite aérienne limitée à 100 m, en lisière d'espace boisé
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les droits et usages des eaux du barrage utilisées pour l'irrigation ne seront pas modifiés : fonctionnement en période de hautes eaux, hors périodes d'irrigation. En phase travaux : - le remplacement du réseau d'irrigation sera réalisé hors période d'irrigation - la portion de conduite forcée nouvelle traverse des parcelles mixtes agricoles / pâturage

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les éléments caractéristiques du projet en phase travaux et en phase de fonctionnement susceptibles d'impacter l'environnement et les milieux aquatiques sont identifiés. Ils font l'objet de mesures d'évitement et compensatoires et d'une insertion environnementale raisonnée notamment à travers l'emploi de techniques végétales, amélioration de la continuité écologique et insertion paysagère. Voici les éléments justifiant la soumission à un document d'incidence :

- Les prélèvements effectués pour le fonctionnement de la centrale sont limités (32% du régime hydrologique de l'Alzeau)
- Les eaux sont rendues 1 500 mètres plus bas au cours de l'Alzeau
- Les rejets n'altéreront pas la qualité de l'eau
- Le turbinage s'effectuera en période de hautes eaux et s'arrêtera en période estivale
- Amélioration de la continuité écologique : réalisation de chasses sédimentaires, augmentation des débits réservés et amélioration de la dévalaison
- Espace consommé limité au bâtiment usine et le tronçon de conduite forcée aérienne
- Localisation du projet en dehors de zones classés ou sans impacts sur les espèces faunistiques et floristiques identifiées.

Enfin il s'agit d'un projet d'énergie renouvelable respectueux des principes de développement durable. Le projet d'équipement a fait l'objet d'une étude d'incidence, joint au présent formulaire.

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Copie du Porté à connaissance, incluant le document d'incidence du projet d'équipement du barrage de Saint-Denis
Plan de masse implantation du projet hydroélectrique
Plan de masse de l'installation hydroélectrique - Usine de production
Plan des zones inondables
Plan du réseau d'irrigation communal
Plan topographique du barrage de Saint-Denis
Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
Zone Natura 2000 - Vallée du Lampy FR9101446
ZNIEFF de Type 1 - Lac du Barrage de Saint-Denis - 91001175752
ZNIEFF de Type 2 - Montagne Noire Occidentale - 910009423

9. Engagement et attestation

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Montpellier

le 12 Août 2015

Signature

Le Maire

R. SENTENAC

